

Distribution des cadeaux



Les personnes participant à la fête enfantine du 26 novembre pourront y retirer leurs cadeaux. En cas d'impossibilité d'assister à la fête, nous vous invitons à venir les chercher :

- **du 27 novembre au 1^{er} décembre** dans la salle qui jouxte la restauration (2^e étage du pôle social), lors des permanences suivantes :

Lundi 27/11	Mardi 28/11	Mercredi 29/11	Jeudi 30/11	Vendredi 01/12
12 h - 16 h	8 h - 16 h	8 h - 16 h	7 h - 20 h	8 h - 12 h

- ou **du 4 au 22 décembre** à l'espace ASC aux horaires d'ouverture habituels.

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9 h 30 - 13 h	9 h 30 - 17 h 15	13 h - 17 h 15	9 h - 13 h

Les cadeaux seront remis contre signature et sur présentation du Pass Carmillon. Pensez à vous munir d'un sac pour le transport.

Il est possible de faire retirer vos cadeaux par un ou une collègue. Dans ce cas, veuillez remplir le bon de retrait disponible sur le site Internet du CASI, avec **le nom de l'enfant, le nom du cadeau et la tranche d'âge**. Le bon devra être **accompagné de la copie du Pass Carmillon** de la personne donnant procuration **ou du mail de confirmation** de réservation du cadeau.

www.casi-de-nantes.fr

